



INFO JEUNES N°7

OCTOBRE 2009

7 est depuis très longtemps un chiffre **magique** comme les 7 jours de la semaine, ou bien les 7 péchés capitaux !

Recette d'une bonne potion **magique** :

- ✓ 1 litre $\frac{1}{2}$ d'infos sur la formation professionnelle
- ✓ Une pincée de temps partiel
- ✓ 750g d'instance décisionnelle
- ✓ Un zest de pouvoir d'achat

Agrémentez d'une bonne dose d'humour pour finir,
Mélangez le tout dans un shaker,

Vous obtiendrez votre 7^{ème} INFO JEUNES !



Sommaire

- ❖ *Le CIF*
- ❖ *Le temps partiel*
- ❖ *Les administrateurs salariés*
- ❖ *Chèques vacances : rappel*
- ❖ *Info Loisirs*



Le CIF : Congés Individuel de Formation

Lors du précédent numéro, nous vous avons présenté le DIF (Droit Individuel à la Formation) correspondant à des formations courtes hors temps de travail, et vous avons promis de revenir vers vous avec le **CIF**.

Le Congés Individuel de Formation permet à tout collaborateur de suivre à son initiative, au cours de sa vie professionnelle, et à titre individuel, des actions de formation de son choix.

Pour qu'une demande relève du CIF, la formation doit :

1°) se faire en dehors du plan de formation de l'entreprise

2°) permettre à tout salarié d'atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants :

- accéder à un niveau supérieur de qualification
- se perfectionner professionnellement
- changer d'activité ou de profession
- s'ouvrir plus largement à la culture, à la vie sociale ou à l'exercice des responsabilités associatives bénévoles.



Votre demande doit s'effectuer auprès du FONGECIF et du Crédit du Nord

Le montant de votre rémunération pris en charge par le FONGECIF est de :

- 90 % de la rémunération de référence si la formation suivie est jugée comme étant prioritaire par le FONGECIF et de 80 % pour les autres formations, ceci dans la limite d'un an ou de 1200 heures.
- 60 % de la rémunération de référence pour les formations excédant 1 an ou 1200 heures

Pendant le CIF, le contrat de travail n'est pas rompu, certains de ses effets sont simplement suspendus. Votre couverture sociale est définie en fonction de la prise en charge ou non de la rémunération par le FONGECIF.

A la fin de la formation, vous retrouvez normalement votre activité dans l'entreprise, dans un poste de travail correspondant à la qualification et à la rémunération prévue dans votre contrat de travail. Vous ne pouvez être assuré de réintégrer votre fonction ou le poste que vous occupiez avant votre départ en CIF.

Le Temps Partiel

FO n'a pas signé le projet d'accord sur le Temps Partiel présenté par la Direction. Ce texte, en nette régression par rapport au dernier accord, dénoncé par la Direction, est un véritable recul du Temps Partiel au Crédit du Nord.

Les raisons de notre refus de signature de ce projet sont les suivantes :

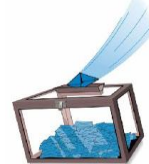
- La suppression du temps partiel à 50 %
- La disparition de l'abondement du 60 %
- La remise en cause du temps partiel tous les 3 ans
- Des critères de sélection trop sélectifs



A travers ces critères, la Direction affiche clairement sa volonté de contrôler et réduire le Temps Partiel dans l'entreprise, et surtout de ne pas concilier vie privée et vie professionnelle. Elle présentera donc sa décision unilatérale au CCE du mois de Novembre.

Si vous êtes actuellement en temps partiel, vous bénéficiez et continuerez de bénéficier des dispositions de l'ancien accord.

Election des Administrateurs Salariés Novembre 2009



Le Conseil d'Administration est chargé de gérer l'Entreprise. Il est composé d'un Président et de deux catégories d'administrateurs :

- Ceux nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, dont le nombre varie entre 3 et douze. Ils sont élus pour 6 ans au plus.
- Ceux élus par le personnel salarié du Crédit Du Nord, au nombre de trois (un cadre et deux techniciens) sont élus pour 3 ans.

Les administrateurs salariés ont le même rôle, le même pouvoir, les mêmes droits et devoirs et la même voix que l'ensemble des administrateurs.

Ils ne sont pas là pour représenter les actionnaires mais les salariés qui les ont élus.

Ils défendent une politique de long terme et contrôlent l'action des dirigeants.

Les actionnaires doivent comprendre qu'au lieu de se « remplir les poches » à court terme, ils peuvent pérenniser leurs revenus à la condition d'associer de façon plus importante les salariés à la répartition des fruits de leur travail.

En cas de vote, leur pouvoir est toutefois limité puisqu'ils ne sont que trois. Cependant ils peuvent influencer les débats en éclairant les autres administrateurs de leur expérience. Ils connaissent mieux que personne la réalité du terrain et les conséquences des différentes décisions prises par le conseil.

C'est pourquoi FO parraine une liste de 6 membres, dont 3 de FO jeunes, afin de défendre les intérêts des salariés qui sont les acteurs du développement du Crédit Du Nord.

- Michel ROUCHAUD (Marseille), Philippe GRONIER (Arras), Alain GRANDFILS (Carvin)
- Delphine SERVE (St Quentin), Aymeric LE BIDEAU (Henin- Beaumont), Anthony DELPLACE (Paris Nation).

Le Crédit Du Nord doit continuer d'évoluer dans un monde économique en perpétuel mouvement tout en conservant ce qui fait notre spécificité : le relationnel et la proximité. En revanche ces évolutions ne doivent pas se faire au détriment des salariés, de leurs conditions de travail et de salaire.

C'est en portant vos revendications et en exprimant vos attentes que vos administrateurs FO accompliront leur mandat. Leur but sera de s'exprimer pour défendre vos intérêts.



N'oubliez pas : les chèques-vacances



La période de souscription des chèques vacances va débuter.

Les agents remplissant les conditions définies et désirant bénéficier du système des Chèques Vacances doivent préalablement s'engager à procéder à une épargne mensuelle prélevée directement sur leur paie

L'épargne obligatoire, complétée par une contribution du Crédit du Nord, se déroule sur 4, 5, ou 6 mois selon le choix du collaborateur.

L'épargne mensuelle de 120 euros est répartie entre le collaborateur et le Crédit du Nord selon la tranche de revenus de l'épargnant.

Pour connaître les modalités et dates de souscription, connectez-vous à Biblioged ou contactez-nous.

INFO Loisirs

CITATION DU TRIMESTRE

« Gagner sa vie ne vaut pas le coup, attendu qu'on l'a déjà. Le boulot y en a pas beaucoup, faut le laisser à ceux qui aiment ça. »

SUDOKU

								1
4								
	6		2	9				3
	2							5
8	3			7	1			2
1		5			9	8		
2	7		9				3	
	5		3	6				
6	1		8		7		9	5

7	9	6	8	3	1	5	2	4
5	2	8	7	9	4	3	6	1
1	3	4	6	5	2	8	7	9
3	8	2	4	1	9	6	5	7
9	6	1	5	2	7	4	8	3
4	5	7	3	8	6	9	1	2
6	4	9	1	7	8	2	3	5
2	7	5	9	6	3	1	4	8
8	1	3	2	4	5	7	9	6

Solution du
n° précédent

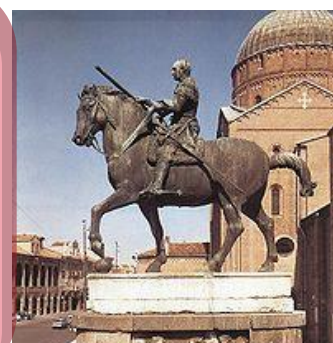
Coluche

Le saviez-vous ?

Lorsque vous voyez une statue équestre dans un parc, si le cheval a ses 2 jambes avant en l'air, le personnage représenté est mort au combat.

Si une jambe est en l'air, le personnage est mort des suites de blessures reçues au combat.

Si les 4 jambes sont au sol, le personnage est mort de causes naturelles (pas au combat).



ACTU CINE

Sur la toile

- ❖ **L'Affaire Farewell** : avec Emir Kusturica, Guillaume Canet
- ❖ **Le Petit Nicolas** : avec Maxime Godart, Valérie Lemercier
- ❖ **Julie et Julia** : avec Meryl Streep, Amy Adams

A venir

- ❖ **Lucky Luke** : Avec Jean Dujardin, Michaël Youn, sortie le 21 octobre
- ❖ **Clones** : avec Bruce Willis, Rosamund Pike sortie le 28 octobre
- ❖ **2012** : avec John Cusack, Chiwetel Ejiofor, sortie le 11 novembre



CONTACTS : fojeunes.cdn@orange.fr

Delphine SERVE (St Quentin) delphine.serve@cdn.fr 06.36.16.21.02

Yannick ATHIEL (Soissons) yannick.athiel@cdn.fr 03.23.59.80.10

Nicolas GRONIER (Boulogne sur Mer) nicolas.gronier@cdn.fr 03.21.99.24.04

Stéphane FLET (Amiens) stephane.flet@cdn.fr 03.22.97.53.34

Mickael FRANCOIS (Friville Escarbotin) mickael.francois@cdn.fr 03.22.61.22.77

Anthony DELPLACE (Paris Nation) anthony.delplace@cdn.fr 01.53.17.32.43

Aymeric LE BIDEAU (Hénin Beaumont) aymeric.le_bideau@cdn.fr 03.21.79.74.20